

### Convocation du 02 février 2023

- Délibération convention urbanisme / RPLI
- Modification plan de financement rénovation totale éclairage public
- Modification plan de financement travaux cimetièrè
- Subvention association personnel de santè
- Etude devis
- Création emplois saisonniers
- Sécurité : Présentation feux récompense / Nouvelles mesures
- Questions diverses

## **PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL**

### Séance du 07 février 2023 à 20 h 30

Président : LABOUROT Céline

Présents : PESENTI Bruno, BALLOT Emmanuelle, VIELLARD Benoit, MOINE Alexandre, LAPLACE Jean-Louis, MILLOT Laurent, PALANGHI Mathilde, BARATA Virginie, Anthony PINTO a donné procuration à Alexandre MOINE

Absents excusés : Olivier DAMY, Elise CHAFFANGE, Delphine GARDIEN, Sébastien THEVENOT, Damien HENRY

Approbation du Procès-verbal du 10 janvier 2023

Nomination secrétaire de séance : Mathilde PALANGHI

### CONVENTION URBANISME/ RPLI :

Afin d'adapter les conditions de mise à disposition et d'utilisation du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme par les services du Grand Dole et de l'étendre aux dossiers relevant de la compétence de la publicité extérieure, il est nécessaire de modifier la convention existante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De mettre fin à la convention précédemment conclue ;
- D'adhérer au service commun d'instruction des autorisations de droit des sols et de publicité extérieure de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- D'approuver la convention proposée pour l'usage du service commun droit des sols et réglementation de la publicité extérieure,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante et tout autre document se rattachant à la présente décision.

### MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT RENOVATION TOTALE ECLAIRAGE PUBLIC :

- Le Conseil Municipal décide de modifier ainsi le plan de financement approuvé par délibération 2022/54 du 13/12/2022 pour « rénovation totale de l'éclairage public :

<b>Dépenses</b>		<b>Coût € HT</b>
Rénovation totale éclairage public		66 280.00 €
<b>Total</b>		<b>66 280.00 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>Taux</b>	<b>Recettes</b>
Etat (DETR, DSIL-FNADT)	30 %	19 884.00 €
Etat fond vert	50 %	33 140.00
Autofinancement	20 %	13 256.00 €
<b>Total</b>		<b>66 280.00 €</b>

### MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX CIMETIERE :

- Le Conseil municipal décide de modifier ainsi le plan de financement approuvé par délibération N° 2022/52 du 13/12/2022 pour «Travaux aménagement et agrandissement du cimetière »

<b>Dépenses</b>		<b>Coût € HT</b>
Mur de soutènement du cimetière		67 775.00 €
Colombarium espace cinéraire		39 495.19 €
Voirie aménagement intérieur		63 291.60 €
Diagnostic hydrogéologique		3 577.50 €
Demande de travaux		2 080.00 €
Portail		5 530.00 €
Clôture		7 300.00 €
<b>Total</b>		<b>189 049.29 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>Taux</b>	<b>Recettes</b>
ETAT (DETR, DSIL, FNADT)	30 %	56 714.79 €
Département DST socle	20 %	37 809.86 €
Fonds concours Grand Dole		13 775.00 €
Autofinancement		80 749.64 €
<b>Total</b>		<b>189 049.29 €</b>

### **SUBVENTION ASSOCIATION PROFESSIONNELS DE SANTE :**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 200 euros à l'Association des Professionnels de Santé des Bords de Loue, pour l'année 2023.

### **ETUDE DEVIS :**

- Comat et Valco : Barrière pour sécuriser l'accès devant la salle Joseph Marteau suite à chutes : Le Conseil Municipal décide d'opter pour une autre solution : Peinture au sol et biais.

Le Conseil Municipal valide les devis suivants :

- Matériel d'élagage : HEVEA : 423 euros TTC
- Chaudière gaz logement ancienne gare : SL CHAUFFAGE : 5 643 euros TTC
- Travaux sylvicoles et de maintenance en forêt : ONF : 2 601.05 euros TTC
- Héron aménagement rond-point : ECOFOR : 1 779 euros TTC. Prise en charge par l'assurance, suite à vol, avec une franchise de 620 euros.

### **CREATION EMPLOI SAISONNIER :**

Le Conseil Municipal décide de ne pas créer de postes d'emplois saisonniers cette année, suite à l'embauche d'un apprenti.

### **SECURITE : Présentation feux récompense /Nouvelles mesures**

M. PESENTI présente le dispositif « Feux récompense » qui pourrait être envisagé pour sécuriser la circulation dans le village. D'autres solutions seront étudiées : Stop, dos d'âne, chicanes. Avant toute décision, de nouvelles mesures de vitesse seront effectuées dans le village.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal :

- D'une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant un terrain lieudit « La Motte ». Le droit de préemption ne sera pas appliqué.
- De la demande de résiliation du bail de location du logement communal 4 C Grande Rue.

Le Conseil Municipal décide d'offrir la carte avantages jeunes 2023-2024 aux jeunes de la commune âgés de 10 à 25 ans. Les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie du 15 mai au 15 juin 2023.

Séance levée à 23 h 30.

Le Maire,

Céline LABOUROT

La Secrétaire, ,

Mathilde PALANGHI